

Décision

Générale

colonial

Décision n° 40-415-1931 Nominations.

n° 40-415-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 juin 1931

Numéro JO
n° 415 du 30/06/1931

Date du numéro
30 juin 1931

TEXTE INTÉGRAL

le receveur-comptable des postes et des télégraphes est autorisé à employer, à titre temporaire, en qualité d'auxiliaire, le nommé Ismail Ercy, à compter du 21 mai 1931, en remplacement numérique de M, Gnanadicom, bénéficiaire d'un congé administratif. Ismail Ercy prêtera le serment professionnel: il recevra un salaire de trois cents francs par mois qui lui sera payé sur un certificat de service fait établi par le chef du service des P. T. T.